

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 23 Pluviôse, an VII.



Formation à Rome d'une troupe patriotique volontaire. — Entrée de l'amiral Jervis dans la Méditerranée. — Joie du peuple de Dublin à l'occasion du rejet par la chambre des communes d'Irlande du projet de réunion. Arrêté du directoire pour la célébration de la fête de la Souveraineté du Peuple. — Proclamation du directoire sur les élections de l'an 7.

ITALIE.

Rome, le 4 pluviôse.

Pour suppléer à la troupe française qui étoit chargée de maintenir la tranquillité dans les communes environnantes, il vient de se former dans Rome une troupe patriotique volontaire, divisée par compagnies, qui ont à leur tête un chef particulier. Des détachemens de cette nouvelle troupe se portent avec de la cavalerie dans tous les lieux où il s'éleve quelques troubles, & y rétablit l'ordre.

On vient de prescrire un terme de rigueur pour la rentrée des émigrés romains qui ont suivi le roi de Naples.

Deux mille hommes venus de Milan sont arrivés ici pour aller à Naples.

Florence, le 7 pluviôse.

Le roi & la reine de Sardaigne continuent à rendre de fréquentes visites au pape qui réside à la Chartreuse, voisin de la maison de campagne que leurs majestés habitent.

Elles ont été traitées, ainsi que la nombreuse cour qui les suit, pendant cinq jours aux dépens du grand duc, avec magnificence.

Le secrétaire de la légation prussienne à Turin, s'est rendu ici, & l'on prétend qu'il a ordre de sa cour d'accompagner le roi de Sardaigne par-tout où il ira.

Le chevalier Mischeroux, envoyé du roi de Naples à Milan, est arrivé ici, sa mission étant terminée par la déclaration de guerre de la république cisalpine contre sa majesté sicilienne. Il doit s'embarquer à Livourne pour se rendre à Palerme.

Livourne, le 5 pluviôse.

Nous avons ici quelques avis particuliers qui annoncent que l'amiral Jervis, après avoir quitté la station de Cadix, est passé dans la Méditerranée avec une flotte considérable, sur laquelle sont embarquées des troupes de débarquement, destinées pour une expédition secrète.

HONGRIE.

Semlin, le 6 pluviôse.

Tous les boyards & tous les gens riches de Krajowa se réfugient dans la Transilvanie, pour échapper aux troupes de Passwan-Oglou, & sur-tout pour n'être pas les victimes de la fureur & de l'indiscipline des troupes irrégulières de l'armée russe, qui, forte de 40,000 hommes, s'avance, dit-on, au secours de la Porte.

On assure que Bucharest aura une garnison de 10,000 hommes, dont 6,000 Turcs, & 4,000 Russes,

IRLANDE.

Dublin, le 8 pluviôse.

La question de la réunion a été traitée dans les deux chambres, mais indirectement, à l'occasion de l'adresse à voter au roi pour son message.

Tout ce qu'on peut alléguer de plus spécieux & même de plus populaire en faveur de l'union, a été exposé avec tout l'artifice oratoire dans les deux chambres. Dans la chambre des lords, l'adresse a été votée, mais après l'observation solennelle de presque tous les orateurs, que cette adresse ne préjugeoit rien quant à l'objet réel du message, qui seroit débattu. Il n'en a pas été de même dans la chambre des communes; on a voulu rejeter de l'adresse le paragraphe du message qui avoit rapport au projet d'union, afin de rejeter du même coup le projet d'union en entier, & décider la question.

L'amendement décisif a été emporté le 6 de ce mois à sept heures du matin, le troisième jour de la discussion, après quinze heures de débats très-violens, & à une majorité de cinq voix: c'étoit, disent les feuilles du gouvernement, les orages de la convention française & d'une populace républicaine.

Le peuple en foule entouroit la chambre, toutes les avenues, toutes les galeries: il y a eu à l'instant des feux de joie & illumination générale. Ceux qui avoient parlé, même avec quelque modération, en faveur du gouvernement, ont été insultés dans leur asile: & quoiqu'ils eussent aussi illuminé leurs fenêtres, leurs vitres ont été cassées à coups de pierre. On a tiré sur le peuple de plusieurs croisées; le peuple a tué plusieurs gardes à cheval. Les feuilles ministérielles diront que toute la fermentation est appaisée: il n'en est rien.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 pluviôse.

Les fonds consolidés qui étoient le 9 à 53 $\frac{5}{4}$, sont tombés le 10 à 52 $\frac{3}{4}$: le 11, (30 janvier) à cause de l'anniversaire du décollément de Charles 1^{er}, il n'y a point eu de bourse.

Les affaires d'Irlande sont à Londres, d'un si grand intérêt, que depuis trois jours nos gazettes à large folio ne sont remplies que des débats du parlement d'Irlande, des lettres d'Irlande, des illuminations de Dublin & en un mot de tous les détails qui ne laissent à M. Pitt aucun espoir de faire réussir en Irlande son plan de réunion.

Une feuille ministérielle s'exprime, à cet égard, avec beaucoup d'artifice.

« Quoique la question de l'union, dit cette feuille, soit

encore ouverte à la discussion, n'ayant pas jusqu'ici été présentée en forme au parlement irlandais, nous avons cependant de très-bonnes raisons pour être sûrs que cette question est, quant à présent, abandonnée en Irlande : on doit soumettre aujourd'hui 12, les principales bases de ce plan au parlement britannique, qui sans doute après une mûre considération, saura conformer ses opinions à la nature des circonstances ; & il est très-probable que cette grande discussion sera suspendue jusqu'à ce que la fermentation actuelle soit appaisée, & que la nation irlandaise soit plus disposée à recevoir ce projet, ou peut-être jusqu'à la convocation d'un nouveau parlement en Irlande, appelé (c'est-à-dire choisi) pour y donner à l'avenir son assentiment ».

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre de Lucerne, le 18 pluviôse.

Le général Massena se fait aimer en Suisse, parce qu'il y maintient parmi ses troupes une sévère discipline.

Bapinat a quitté Berne. Il est à présent à Zurich, où se trouve le quartier-général.

Toutes les lettres des Grisons assurent qu'on est très-fatigué dans ce pays du séjour des Autrichiens. Le mécontentement se manifeste sur-tout depuis que Massena a fait avancer des troupes du côté de Ragaz. Dans la vallée d'Engadin, il y a maintenant deux bataillons de troupes autrichiennes pour contenir les nombreux mécontentemens de ce pays.

On travaille avec activité à la levée du corps auxiliaire pour la France.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 27 pluviôse.

Le général Lemoine présentera, décadi prochain au directoire les drapeaux pris à Capoue & à Naples.

Le général Bernadotte ne se rendra point à l'armée d'Italie. Il a exprimé au directoire le desir de conserver le commandement de sa division sur le Rhin, & le directoire a accueilli ce vœu. On ignore encore quel sera le successeur de Joubert ; on croit que ce sera Scherer, s'il quitte le ministère.

Plusieurs promotions militaires, arrêtées depuis quelques jours, seront connues à la fin de la décade.

Les juges du tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône sont arrivés hier à Paris & ont été conduits au Temple. Ils sont accusés de forfaiture pour avoir acquitté plusieurs de ceux qui, pendant la réaction, ont fait couler le sang dans le Midi.

On assure qu'un rapport du bureau central est prêt à être présenté au directoire, pour proposer de remettre en vigueur les anciennes loix de police qui défendoient avec beaucoup de sagesse d'inoculer dans l'enceinte de Paris. La petite vérole a résisté au plus rigoureux hiver, & l'on estime qu'elle a enlevé dans l'espace de six mois 13 à 14 mille personnes. Les observations réunies de plusieurs gens de l'art, prouvent que sur les adultes il a péri les quatre-cinquièmes des malades.

C'est vers le milieu de la décade prochaine que le théâtre de la République doit s'ouvrir au profit de la nouvelle association, à l'instar de l'ancienne Comédie Française.

Avant-hier, à la 25^e représentation de *Misanthropie et Repentir*, on a été obligé d'évacuer l'orchestra.

Le représentant Clénier est allé voir, il y a quel-

ques jours, la célèbre actrice Daménil : elle a plus de 85 ans ; elle est faible & souffrante... Je crois bien, lui a-t-elle dit en le voyant entrer, que ce n'est pas une espee de squelette que l'auteur de Fenelon vient visiter, c'est plutôt le reste de mon faible talent ; & elle s'est mise aussitôt à lui réciter 200 vers du rôle d'Agrippine avec une chaleur, une noblesse & une force admirables.

Le citoyen Meyer paroît décidément n'être pas destiné à l'ambassade batave près la cour d'Espagne. Le citoyen Nieuwenherhe, qui a long-tems demeuré à Madrid, part demain pour y résider en qualité de chargé d'affaires de la république batave.

« Le gouvernement anglais vient de donner à l'Europe une nouvelle preuve de son immoralité & de sa perfidie, en faisant ou laissant fabriquer dans les ateliers de Birmingham, de fausses monnoies danoises, de Holstein & de Hambourg. Trois de ses agens, envoyés pour les distribuer sur le continent, ont été arrêtés à Hambourg. Neuf de ces pièces falsifiées ont été adressées au gouvernement français, qui les a fait examiner & essayer. Parmi les différens signes caractéristiques de fausseté qu'elles présentent, il en est deux que l'on peut vérifier & constater avec facilité : 1^o. l'infériorité de leur poids est notable ; 2^o. comme elles sont en cuivre rouge recouvert d'une feuille d'argent très-mince, un coup de lime sur la tranche ou un coup de burin ou d'échoppe sur la surface, fait voir le cuivre à découvert. Elles sont au surplus bien imitées. »

(Extrait du Rédacteur.)

Un procès en banqueroute frauduleuse, dont l'instruction a duré dix jours, a été jugé le 24 au tribunal criminel du département de la Seine. Le citoyen Pierre Mannot, négociant à Paris, qui de témoin avoit été compris au nombre des accusés, & qui étoit sur-le-champ venu de Lyon pour se constituer prisonnier, a été acquitté à l'unanimité. Il a été d fendu par le citoyen Lebon.

La diligence de l'Orient à Rennes a été arrêtée, le 17 pluviôse, par 25 hommes armés qui en ont enlevé les dépêches & 6 à 7 mille francs.

Le courrier parti de Cologne le 20 pluviôse, a été arrêté & dévalisé sur la route.

Des lettres de Hambourg disent que les Anglais ont pris Surinam.

On mande du pays de Cleves, que les sujets prussiens qui veulent voyager en France ayant besoin d'un passeport signé de Sieyès, le roi de Prusse a résolu d'exiger des Français qui mettront le pied dans ses états, un passeport signé du ministre prussien à Paris.

Le discours de M. Adams nous apprend que les limites des Etats-Unis du côté de la riviere Sainte Croix, au nord, & dans le midi, du côté des Florides, sont sur le point d'être déterminées. Dans cet espace immense, il y avoit à peine, il y a cinquante ans, un million d'hommes, il y en a aujourd'hui près de six. Quelques barques y naviguoient à peine de côte en côte ; aujourd'hui 5 à 6,000 bâtimens font la navigation extérieure & côtière de ces peuples nouveaux.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 23 pluviôse.

Le directoire exécutif, conformément à la loi du 13 pluviôse an 6, arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. La fête de la *Souveraineté du Peuple* sera célébrée le 30 ventôse prochain dans toutes les communes de la république ; elle

sera an
tillerie.
II. L
III. L
sentant
sera de
laurent
IV. L
« La
« L'u
de cod
« Nu
« tribu
« Nu
« tout
« L'ar
« Les
« des t
« pend
« rité
« V. A
les autr
l'agricu
figurés
tistes &
professi
d'un co
« Au c
de la c
« Des
Des ap
tenités.
VI. L
tourero
tiendro
VII. L
viellars
mule su
« La
« exerc
« une p
« chois
« pour
« rasse
Le p
présent
« Le
« long-
« fera ;
« par s
« dans
« cipale
« bliqu
La n
VIII. L
& lia l
Un c
IX. L
près de
Le c
pour la
X. L
d'autre
Le s
n'offric
lisme d
neté d
XI. L
rempli
chargé
nité. L
par le
XII. L
sont an
Procl
Cito
noté di

sera annoncée la veille & le matin de ce jour par des salves d'artillerie.

II. Les cérémonies s'exécuteront dans les temples décadaires.

III. Les temples seront décorés de figures emblématiques représentant la *Souveraineté & le Peuple*; la figure de la *Souveraineté* sera debout; celle du *Peuple*, assise & couronnée de chêne & de laurier. A leurs pieds sera enchaîné le despotisme.

IV. Des inscriptions couvriront les murs des temples. On y lira: « La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens ». (*Art. 17 des droits de l'homme et du citoyen*).

« L'universalité des citoyens français est le souverain ». (*Art. 2 du code constitutionnel*).

« Nul individu, nulle réunion partielle de citoyens ne peut s'attribuer la souveraineté ». (*Art. 18 de la déclaration des droits*).

« Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité, ni remplir aucune fonction publique ». (*Art. 19 de la déclaration des droits*).

« Les citoyens se rappelleront sans cesse que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires & électorales, que dépend principalement la durée, la conservation et la prospérité de la république ». (*Art. 76 de la constitution*).

V. A dix heures du matin, les administrateurs municipaux & les autres fonctionnaires publics, suivis de groupes représentant l'agriculture, l'industrie, le commerce, les arts & les sciences; figurés par des cultivateurs, des ouvriers, des négocians, des artistes & des hommes de lettres, munis chacun des attributs de leur profession, sortiront de la maison commune, en ordre, & précédés d'un corps de musique.

Au centre de ces groupes, seront portées avec pompe les tables de la constitution.

Des détachemens de la garde nationale protégeront le cortège. Des appariteurs, portant des faisceaux, marcheront devant les autorités.

VI. Le cortège se rendra au temple décadaire. Les groupes enloureront la figure de la souveraineté du peuple; & les appariteurs tiendront leurs faisceaux abaissés devant elle.

VII. La musique exécutera des airs patriotiques. Le plus âgé des vieillards du cortège se lèvera, & adressera aux magistrats la formule suivante:

« La souveraineté du peuple est inaliénable. Comme il ne peut exercer par lui-même tous les droits qui en découlent, il délègue une partie de sa puissance à des législateurs & à des magistrats choisis par lui-même ou par des électeurs qu'il a nommés. C'est pour se pénétrer de l'importance de ces choix, que le peuple se rassemble aujourd'hui ».

Le principal fonctionnaire public dans l'ordre constitutionnel, présent à la cérémonie, répondra par ces mots:

« Le peuple a su, par son courage, reconquérir ses droits trop long-tems méconnaus; il saura les conserver par l'usage qu'il en fera; il se souviendra de ce précepte qu'il a lui-même consacré par sa charte constitutionnelle, que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires & électorales, que dépend principalement la durée, la conservation & la prospérité de la république ».

La musique fera entendre de nouveaux chants.

VIII. Le principal fonctionnaire public montera à la tribune, & lira la proclamation du directoire exécutif, relative aux élections. Un chœur général terminera les cérémonies.

IX. Les appariteurs releveront leurs faisceaux & iront se ranger près des magistrats.

Le cortège retournera à la maison commune dans l'ordre établi pour la première marche.

X. L'après-midi sera consacré aux courses, luttas, danses, ou à d'autres exercices & jeux.

Le soir, les théâtres doivent retentir de chants patriotiques & offrir que des spectacles propres à inspirer l'horreur du royalisme & de l'anarchie, ces deux éternels ennemis de la souveraineté du peuple.

XI. Dans les communes où il seroit absolument impossible de remplir toutes les dispositions de cet arrêté, les administrations sont chargées d'adopter, pour la célébration de cette importante solennité, les mesures qui se rapprocheront le plus de celles indiquées par le directoire.

XII. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé au bulletin des lois.

Proclamation du directoire exécutif sur les élections de l'an 7.

Citoyens, une fête solennelle rappelle & consacre la souveraineté du peuple.

L'époque à laquelle cette fête est liée en annonce le but politique.

Citoyens, à la veille d'exercer un des actes les plus importants de la souveraineté, vous vous pénétrez des principes tutélaires & conservateurs qui doivent diriger vos choix.

Vous tenez dans vos mains vos propres destinées & celles de la république: le vaisseau de l'état a été trop long-tems battu de la tempête & poussé sur les écueils; il est enfin rentré dans le port, c'est la constitution de l'an 3.

Hâtez-vous le pouvez, l'époque où les ennemis de la république française, vaincus par son génie, accablés de ses succès, cédant au courage & à la magnanimité, abjurèrent leurs projets insensés & chercheront à éteindre les torches du vaste embrasement qu'ils ont allumé dans l'Europe.

Une seule espérance leur reste: ils se sont flattés de ranimer des divisions intestines, de reporter au tirage des affaires les chefs des partis que leurs intrigues gouvernent, de conduire par le mépris des loix aux excès; par les excès à la dissolution du corps social; enfin, d'infuser, pour ainsi dire, dans la liberté le poison qui doit lui donner la mort; de renverser tous les principes, de pervertir toutes les notions, & de faire regarder alors comme les résultats de l'ordre constitutionnel & du système républicain, les maux & les désordres qu'une perfidie active & désorganisatrice avoit produits.

Tels sont les vœux de l'étranger, celles du royalisme & de l'anarchie. Elles ont été à découvert dans les élections des dernières années. L'union & l'énergie du corps législatif & du directoire exécutif déjouèrent ces vastes complots.

Instruits par l'expérience du passé, c'est à vous, citoyens, qu'il appartient aujourd'hui d'éviter ces nouveaux pièges; c'est à vous de veiller sur vos propres intérêts. Dans le danger extrême, lorsque le salut de la république étoit la suprême loi; les autorités tutélaires ont dû agir en votre nom & faire ce que vous-mêmes auriez fait pour la conservation de vos loix départementales, de ces saintes loix, dont le dépôt étoit spécialement remis à leur fidélité & à leur vigilance. Aujourd'hui c'est encore un devoir pour les magistrats appelés à la direction générale des affaires publiques, de porter la lumière devant vos pas, de vous rappeler qu'il s'agit d'assurer par de bons choix l'affermissement de la république, votre bonheur & celui de vos enfans.

Il ne vous est plus permis de sacrifier vos destinées & de les laisser errer à la merci d'un petit nombre de factieux. Ne jugez point cependant des hommes sur des dénominations vagues, que la fureur & la démenée des partis promettent tout-à-tour sur toutes les têtes; jugez-les par leurs propres discours, & sur-tout par leurs actions. Que l'expérience de dix années de révolution soit votre flambeau! Ceux qui ont supporté avec un généreux dévouement les sacrifices qu'a nécessité le passage de l'ancien ordre de choses au nouveau; ceux qui ont immolé à la cause sacrée de la liberté leurs biens, leur intérêt personnel, leurs ressentimens particuliers, leur réputation même; ceux qui dans leur modeste obscurité, loin de briguer les emplois publics, s'étonneroient qu'on les y appellât, & les accepteroient par amour de l'humanité & non par ambition, cette classe républicaine d'hommes éclairés & vertueux qui s'est toujours tenue à l'écart des partis ou qui les a traversés sans mériter de reproches; celui, en un mot, qui a prouvé par des vertus domestiques, qu'il auroit des vertus publiques; par son désintéressement privé, qu'il seroit administrateur intègre; par l'emploi de ses talens & son courage, qu'il seroit également éloigné de ce refroidissement apathique & de cette exagération sulfureuse dont le poison lent ou actif finit par dévorer la chose publique; l'homme de bien, enfin, voilà l'objet vers lequel doit se diriger votre choix.

Si votre choix s'égare, soit par apathie, soit par pusillanimité, soit par des suggestions perfides, soit par l'effet des passions, alors ces grandes calamités publiques & particulières sur lesquelles tous les vrais amis de la liberté ont gémi, vont de nouveau retomber sur vos têtes & dévorer vos biens, vos personnes & la république.

Ces monstres vont s'animer; ils vont prendre un corps & s'élaner sur vous. Ils sont nés autrefois de votre isolement, de votre négligence dans les choix: aujourd'hui ces mêmes choix pourroient leur redonner une existence funeste & déplorable.

Non: le passé sera la leçon du présent. Vainqueurs de l'Europe conjurée, Français, il ne vous reste plus à vaincre que les ennemis de l'intérieur.

Ils sont là, & il suffit de vous les avoir signalés. Eh! que de gloire & de bonheur sont attachés à la sagesse des choix! Voyez se fermer les plaies de la république, la confiance renaitre, l'agriculture & tous ses produits embellir ce sol fortuné & couvert de tous les présens de l'abondance; le commerce, non point ce fanfaron impéteur qui a pris son nom pour ne présenter que des illa-

sions délirantes, non point cet horrible agiotage qui a desséché les sources de la prospérité publique; mais le commerce régénéré & rouvrant tous les canaux de l'industrie, présentant à tous des moyens faciles de fortune & de bonheur, traînant à sa suite le luxe pacifique des beaux arts, & tous ces brillans élémens de la splendeur des empires. Voyez l'amour & les bienfaits de l'ordre rapprocher & unir tous les citoyens; des députés fideles & éclairés les couvrir de l'égide des loix; un gouvernement ferme & calme comprimer de toute part la malveillance, & faire rentrer dans le néant les systèmes désorganisateur, ces fléaux des sociétés bien constituées.

Voyez vos ennemis extérieurs eux-mêmes, désarmés par votre sagesse, après avoir été vaincus par votre valeur. La meilleure manière de les forcer à la paix, c'est de faire de bons choix. Entendez enfin la voix des générations & de la postérité qui diront en bénissant votre mémoire: « Pendant neuf années d'orages & de révolutions, le peuple français avoit donné à l'Europe le spectacle du courage & de l'héroïsme; il ne lui restoit plus qu'à donner l'exemple des vertus civiles. Elles sont nées des élections de l'an 7 de la république. Il avoit assuré sa gloire, alors il assura son bonheur ».

Signé, L. M. RÉVELLIÈRE-LÉPAUX, président.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de LECLERC (de Maine & Loire).

Séance du 27 pluviôse.

Un membre du Calvados fait hommage, au nom d'un de ses concitoyens, d'un plan dont l'objet est de réunir, par un canal, la Manche à l'Océan. — Renvoyé à une commission spéciale.

Rampillon, au nom d'une commission spéciale, fait adopter un projet qui autorise la commune de Poitiers à percer une rue de 184 metres de longueur sur 12 de largeur, à travers la ci devant abbaye de Sainte-Croix, domaine national.

Porte fait ensuite adopter, sans discussion, un projet dont le but est de prévenir les abus qui tendent à désorganiser les corps militaires. En voici les dispositions:

Tout officier ou soldat élu dans quelque corps d'armée que ce soit, pour remplir les fonctions de sous-officier ou soldat de la gendarmerie qui n'aurait pas accepté sa nomination, ou qui après l'avoir acceptée, ne se seroit pas présenté à son poste dans le délai prescrit par l'art. 40 de la loi du 28 germinal an 6, est tenu, dans la décade qui suivra la publication de la présente loi, de prendre une feuille de route pour rejoindre le corps auquel il étoit attaché avant son éléction.

2°. Tout sous-officier ou soldat qui, dans le délai fixé par l'article précédent, n'aura pas pris sa feuille de route pour rejoindre son corps, sera jugé & puni comme déserteur à l'intérieur; & s'il est réquisitionnaire, les dispositions des articles 54 & 55 de la loi du 19 fructidor dernier lui sont applicables.

La discussion s'ouvre sur le projet de Renaud (de l'Orne), relatif aux accusés en démence.

La rédaction n'en ayant point été assez claire, il est de nouveau renvoyé à la commission.

La parole est ensuite accordée à Cacault pour son projet sur l'exécution de l'article 108 de la constitution, relatif à la responsabilité des ministres.

Ce projet renferme deux parties:

La première tendoit à adresser un message au directoire pour l'inviter à ordonner aux ministres de rendre

leurs comptes de l'année précédente, & de l'arriéré depuis la mise en activité de la constitution jusqu'à l'an 6.

La seconde renfermoit quelques dispositions sur les délais dans lesquels ces comptes devoient être rendus.

La première partie n'a souffert aucune difficulté, & le message sera adressé au directoire.

Mansor a combattu le projet de la commission, comme insuffisant & contraire aux principes de la saine raison. Il en a présenté un nouveau dont l'impression a été ordonnée.

Enfin, sur de nouvelles observations de Villers, le projet est de nouveau renvoyé à la commission, à laquelle sont adjoints Villers & Mansor.

La discussion s'ouvre sur le projet de Talot, relatif aux gardes ruraux. Après avoir entendu deux orateurs, la discussion est ajournée à demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GARRAT.

Séance du 27 pluviôse.

Lacnée fait rejeter une résolution du 27 nivôse, qui ouvre un crédit supplémentaire au ministre de la marine, parce qu'entre autres motifs, elle pourroit donner lieu à de nouvelles prétentions de la part des ministres, & qu'elle viole la constitution, qui a mis le directoire hors de toute comptabilité pécuniaire.

Chasset fait quelques observations sur l'opinion émise hier par Gérard; il répond à ce qu'on a dit que l'impôt sur le sel ne produiroit rien cette année; que cela ne doit pas empêcher de prendre tous les moyens possibles de combler le déficit qui existe, & qui ne pourra que s'accroître. A ce qu'on a dit que l'impôt frappoit seul sur le propriétaire, il répond que c'est, au contraire, sur le consommateur que l'impôt pèse; le propriétaire ne sera pas moins obligé de faire l'avance des droits qui seront payés d'abord par l'acheteur. Au lieu de dépenses énormes & de l'armée de commis qu'on prétend que la perception exigera, Chasset soutient, d'après un état de la régie de l'enregistrement, qu'il ne faudra augmenter les employés des douanes que de 318 individus, & la dépense, de 247,780 fr.

Chassiron pense que la résolution exposera les propriétés particulières à être pillées, si-tôt que la charge de sel, qui vaut à présent 20 sous, vaudra 8 francs; que la même raison appellera la contrebande; qu'il ne faut attendre sur le sel aucun produit au-delà de 4 à 5 millions; produit qu'on pourroit obtenir en imposant la livre de sel à un centime; à l'entrée des rivières & canaux qui débouchent à la mer; produit qui ne seroit pas fraudé, parce qu'il seroit trop modique pour qu'on eût intérêt à le faire.

Rivoallan reproche à l'impôt de peser également, & sur celui qui ne vit que de pain noir, & sur celui dont la vie est la plus délicate & la plus recherchée.

La suite de la discussion est ajournée.

Bourse du 27 pluviôse.

Rente provis. 7 fr. 50 c. — Tiers consolidé 10 fr. 25 c. — Bons $\frac{6}{5}$; 1 f. 21 c. — Bons $\frac{3}{4}$; 1 fr. 15 c. — Bons des six dern. mois de l'an 6, 81 fr. 38 c.

A. FRANÇOIS.